



*À l'intention des infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne
des candidates infirmières praticiennes spécialisées
en soins de première ligne*

16 octobre 2018

Rendez-vous santé Québec – Nouveautés

La Régie vous informe que, en décembre 2018, le service Rendez-vous santé Québec (RVSQ) permettra, en plus de la prise de rendez-vous avec un médecin de famille, la prise de rendez-vous avec un médecin résident en médecine de famille, une infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPS-SPL) ou une candidate infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (CIPS-SPL) exerçant dans un groupe de médecine de famille (GMF).

Ce service offrira également la possibilité de créer des équipes de relais afin de bonifier l'offre de plages de rendez-vous par un professionnel de la santé désigné dans un GMF. Les changements apportés à RVSQ seront accessibles uniquement en GMF.

En conséquence, la présente infolettre vous donne la marche à suivre pour vous inscrire aux services en ligne de la Régie afin d'utiliser, entre autres, les services *Mon dossier* et *Rendez-vous santé Québec*.

1 Instructions

Pour utiliser le service RVSQ, vous devez d'abord être inscrite aux services en ligne de la Régie. À cette fin, cliquez sur *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne, dans la section *Infirmières du Québec ayant le droit de prescrire*, sur le site de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

Une fois votre inscription terminée, vous aurez accès aux services en ligne suivants :

- *Mon dossier*,
- *Messagerie sécurisée*,
- *Inscription de la clientèle des professionnels de la santé*,
- *Médicaments d'exception et Patient d'exception*,
- *Consultation électronique de la liste des médicaments*.

Si vous croyez être inscrite aux services en ligne de la Régie mais n'avez pas accès à un ou à plusieurs des services susmentionnés, vous devez vous inscrire de la façon mentionnée plus haut.

Service en ligne *Mon dossier*

Le service en ligne *Mon Dossier* vous permet d'inscrire vos renseignements personnels ainsi que vos coordonnées et préférences de correspondance afin d'en informer la Régie.

La Régie utilise l'information présente dans le service en ligne *Mon dossier* pour communiquer avec vous. Vous devez donc y **maintenir les données à jour** en y apportant les modifications nécessaires, le cas échéant.

2 Rendez-vous santé Québec

Une infolettre sera publiée dans la section *Infirmières du Québec ayant le droit de prescrire* du site Web de la Régie dès que les nouvelles fonctionnalités du service RVSQ seront disponibles. Grâce à RVSQ, vous pourrez afficher des plages de rendez-vous sur le Web et un patient pourra prendre rendez-vous avec vous à partir de ce service.

Pour plus d'information sur le service Rendez-vous santé Québec, visitez le www.rvsq.gouv.qc.ca/professionnels.

3 Abonnement aux fils RSS et site Web de la Régie

Pour vous assurer d'être informée de la parution des prochaines infolettres à l'intention des IPS-SPL et des CIPS-SPL, la Régie vous recommande de vous abonner à ses fils RSS  ou de consulter régulièrement son site Web.

Un fil RSS est un mode de diffusion de l'information en temps réel sur Internet qui vous permet de trouver en un seul endroit tout le contenu qui vous intéresse, peu importe sa provenance.

Grâce à ses fils RSS, la Régie offre, entre autres, au professionnel de la santé, au dispensateur de services assurés, à l'établissement ainsi qu'à toute personne intéressée un moyen rapide, simple et gratuit d'être informé de la diffusion des infolettres.

En plus d'être accessible sur un ordinateur, le contenu des fils RSS peut être lu à l'aide d'une tablette électronique ou d'un téléphone cellulaire.

Pour plus d'information et pour vous abonner aux fils RSS de la Régie, consultez le www.ramq.gouv.qc.ca/rss-pro ou visitez la section *Infirmières du Québec ayant le droit de prescrire*, sur le site de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.